

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 4/10/2017 Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-00638

1. Intitulé du projet

Restauration de la continuité écologique sur les bassins versants de l'Ardières et de son affluent le ruisseau des Samsons

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____

Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MENICHON Jacky Président du SMRB

RCS / SIRET

2 | 5 | 6 | 9 | 1 | 0 | 4 | 9 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

Forme juridique

Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	restauration de la continuité écologique rubriques 31.20 et 31.50

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

le projet concerne la restauration écologique sur deux cours d'eau classés liste 2 pour lesquels une cinquantaine de seuils ont été recensés. Des programmes d'actions ont déjà été engagés depuis 2014 avec l'effacement ou l'aménagement de 19 ouvrages sur les cours d'eau de l'Ardières et du ruisseau des Samsons, un de ses principaux affluents. Le projet présenté en dossier d'autorisation unique vise à poursuivre ces actions sur les deux rivières de manière à se conformer avec la réglementation qui impose de restaurer la continuité écologique sur ces portions de cours d'eau. les ouvrages encore présents seront soit effacés si il n'y a pas d'enjeux identifiés, soit aménagés si il y a un constat d'enjeux fort (présence d'un usage de l'eau, enjeu patrimonial...) lors des opérations d'effacement , l'action se portera exclusivement sur le point dur occasionné par le ROE et la reprise des sédiments stockés en amont se fera naturellement lors des crues.

4.2 Objectifs du projet

le projet vise à restaurer la continuité sédimentaire et piscicole sur des ouvrages classés ROE par l'Agence Française de la Biodiversité sur deux cours d'eau classés liste 2 : l'Ardières et son affluent le ruisseau des Samsons

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

plusieurs possibilités sont envisagées en fonction des travaux :

- effacement des ouvrages: une pelle mécanique procédera au démantèlement de l'ouvrage avec dispersion des blocs constituant l'ouvrage dans le cours d'eau. Un filtre type botte de paille sera mis en place à l'aval de la zone d'intervention pour limiter le départ de MES dans le cours d'eau.

- aménagement des ouvrages : lorsque les enjeux identifiés ne permettront pas d'effacer l'ouvrage, un aménagement complémentaire permettra d'en assurer la continuité piscicole. en fonction des sites il pourra être mis en œuvre une rivière de contournement, un seuil rampe en enrochements libres à macros rugosités, remplacement d'un ouvrage existant par un système plus adapté... Pour limiter l'impact sur les cours d'eau, il y aura une mise en assec de la zone d'intervention (batardeau, pompage). un filtre type botte de paille sera également installé en aval de la zone de travaux pour limiter le départ des MES.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les travaux envisagés permettront de déclouisonner et de restaurer une meilleure fonctionnalité des cours d'eau en facilitant le transit piscicole et sédimentaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

la procédure administrative demandée par la DDT du Rhône est un dossier d'autorisation unique pour les rubriques 31.20 et 31.50.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf document mis en annexe qui reprend les interventions par ouvrage	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

les zones d'interventions sont localisés sur les communes de Marchampt (69430) et de Quincié en Beaujolais (69430) sur le ruisseau des Samsons.

Pour l'Ardières, les interventions sont programmées sur les communes de les Ardillats (69430), St Didier sur Beaujeu (69430), Quincié en Beaujolais (69430) et Lantignié (69430)

Cf plans annexés

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'oultre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/snp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 820031430 Rivière de l'Ardières et ses affluents
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site Natura 2000 est celui du Val de Saône (FR 8212017) à environ une dizaine de km des zones d'interventions.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

[Empty space for description of measures and characteristics of the project]

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les interventions portent essentiellement sur des petits seuils qui ne modifieront pas ou peu le fonctionnement des cours d'eau. L'emprise des travaux est très faible dans la majorité des cas avec peu d'incidence sur les zones occupées.

Il y aura un gain écologique important avec la réalisation des travaux avec à minima la restauration de la continuité piscicole.

Au regard des travaux envisagés sur une trentaine de sites éclatés sur le bassin versant de l'Ardières et des précautions qui seront mises en place lors de la phase travaux l'évaluation environnement ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
présentation des ouvrages concernés par les travaux Cartographie IGN des ouvrages ROE avec état d'avancement du programme d'action Planification estimée des interventions

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lancé

le, 30 juin 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU LISTE 2 PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

INTRODUCTION

Les opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau s'inscrivent dans un objectif plus général de reconquête des milieux aquatiques fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Cette Directive impose aux États-membres l'atteinte du bon état des eaux en 2015 avec des reports possibles pour les cours d'eau les plus dégradés. Pour le l'Ardières, La Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau fixe comme objectif un bon état écologique du cours d'eau pour 2021. L'échéance pour le Samsons était fixée à 2015. Pour les eaux superficielles, ce bon état se traduit à la fois par le « bon état écologique » et le « bon état chimique » : c'est ainsi que les opérations qui font l'objet de ce dossier de Déclaration d'Intérêt Général ont pour objectif d'améliorer le bon état écologique de ce secteur sur ces deux cours d'eau.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

OBJET DE LA DEMANDE

Depuis plusieurs siècles, les cours d'eau du Beaujolais ont été cloisonnés par des centaines de seuils. Destinés à alimenter des biefs pour les moulins, pour l'irrigation des prairies ou l'alimentation de plans d'eau, ils ont été également construits pour stabiliser le fond des lits mineurs à proximité des ouvrages d'art ou pour simplement limiter les incisions. Les associations de pêches locales ont aussi participé à la construction de petits seuils.

Ces ouvrages (environ 500 entre 20 cm et 10m) aujourd'hui très souvent inutilisés, subsistent dans les rivières, entraînant un blocage du transport solide et un colmatage des fonds, une rupture du profil en long et un obstacle au déplacement des espèces aquatiques.

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2013, l'Ardières, sur 2 secteurs, et le ruisseau des Samsons ont été classés en liste 2 avec obligation de rendre transparent les ouvrages ROE à l'horizon 2018. Les deux secteurs de l'Ardière concerné par cet arrêté sont le secteur de la tête de bassin jusqu'au ruisseau de St Didier et à l'aval de Beaujeu entre le ruisseau des Andilleys et le ruisseau des Samsons. Ce sont ainsi plus de cinquante obstacles qui ont été recensés par l'ONEMA. Un programme d'action est engagé sur ces deux cours d'eau avec 25 seuils déjà aménagés ou effacés sur la période 2014 -2017 (les dernières interventions sur 6 ouvrages sont programmées pendant la période estivale 2017).

Le présent dossier recense l'ensemble des ouvrages encore présents sur ces secteurs liste 2 et propose des actions étalées sur 5 ans visant à les rendre transparent conformément à la réglementation. Cela représente 13 ouvrages sur le ruisseau des Samsons et 18 ouvrages sur l'Ardières.

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT / LOCALISATION DES OUVRAGES

L'Ardières prend sa source sur la commune des Ardillats au sud du Mont Monnet à 870 m d'altitude. Elle s'écoule sur un linéaire d'environ 30 km avant de confluer en rive droite de la Saône sur la commune de Taponas. Les principaux affluents de l'Ardières sont le ruisseau de St Didier, des Samsons, de l'Ardevel et de la Morcille. Son bassin versant d'une surface de 154 km² s'étale sur 10 communes : les Ardillats, St Didier sur Beaujeu, Beaujeu, Régnié-Durette, Lantignié, Quincié-en-Beaujolais, Cercié, St Lager, St Jean d'Ardières, Taponas.

On distingue 3 zones :

La partie apicale orientée sur la sylviculture et l'élevage,

La partie médiane axée majoritairement sur la viticulture

La zone de plaine à l'aval avec les cultures céréalières et les prairies du Val de Saône.

NATURE DU PROJET

Le présent dossier concerne l'effacement ou l'aménagement de 13 seuils sur le ruisseau des Samsons et 17 seuils sur l'Ardières.

PRÉSENTATION DES OUVRAGES ET SOLUTION RETENUE AU REGARD DES ENJEUX IDENTIFIÉS

L'ARDIÈRES

➤ ROE 60137

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué d'une grume mis en travers du cours d'eau. La hauteur de chute est faible pour ce seuil piscicole réalisé par l'AAPPMA de Beaujeu. À l'heure actuelle il représente plus un embâcle qu'un seuil puisqu'il est presque transparent avec un sous cavage en rive droite qui permet une infiltration des écoulements

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

La grume sera tronçonnée et évacuée en déchèterie

Incidence des travaux

Au regard de l'importance du ROE aucune incidence ne pourra être constatée sur le cours d'eau



➤ ROE 60138

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué d'un double seuil en pierres appareillées représentant une hauteur cumulée de 2, 4 mètres. En amont du seuil, en rive gauche, on note une prise d'eau fonctionnelle servant à alimenter le lavoir de St Vincent. On également la présence d'une ancienne prise d'eau apparemment non fonctionnelle (comblement partiel du bief et empilage en mauvais état). Cet ouvrage est en bon état.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Même si sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement, il sera difficile à mettre en application du fait de la présence de la prise d'eau alimentant le lavoir. De plus il représente un enjeu patrimonial fort pour les élus locaux mais également pour les habitants du secteur. C'est pourquoi la solution de créer une rivière de contournement sera la solution retenue pour ce seuil.

Incidence des travaux

La rivière de contournement sera réalisée en zone de prairie pâturée ou aucun enjeu n'est identifié. Les incidences sur la ressource en eau seront inexistantes. Même si l'ouvrage ne sera pas supprimé, les travaux auront une incidence positive sur le fonctionnement du cours d'eau avec la restauration de la continuité piscicole au droit de l'ouvrage.



➤ ROE 60140

Description de l'ouvrage

L'ouvrage ROE 60140 est un seuil rampe en pierres appareillées qui représente une hauteur de chute de 0.9 mètres. Il est localisé à environ 60 mètres du pont de la route de Montmay l'Étang. Il présente une dégradation sur la rive droite qui fragmente déjà naturellement la hauteur de chute. Il n'est associé à aucun usage de l'eau.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

L'absence d'enjeux identifiés à proximité de l'ouvrage permet d'envisager son effacement. Celui-ci sera réalisé en deux temps pour permettre de maîtriser le déstockage des sédiments en amont et s'assurer ainsi que le pont n'est pas impacté par l'érosion régressive découlant de l'effacement du seuil.

Incidence des travaux

L'effacement de l'ouvrage, à terme, permettra de restaurer la continuité écologique au droit du seuil. Même si on pourra constater une légère accélération des écoulements liés à la disparition de l'ouvrage, il n'y aura pas d'incidence notable.

➤ ROE 60141

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un seuil rampe représentant une hauteur de chute estimée à 2.5 m partiellement dégradé en rive gauche. Une prise d'eau fonctionnelle est localisée en rive droite et sert à alimenter une pépinière de plants forestiers en eau.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

La présence d'un bief fonctionnel en rive droite ne permet pas d'envisager l'effacement de l'ouvrage. Il sera donc nécessaire de réaliser un aménagement du seuil actuel par la mise en place d'une rampe à macros rugosités en remplacement de la rampe lisse en béton actuelle.

Incidence des travaux

Le remplacement de la rampe existante par une rampe à macros rugosités permettra de restaurer la franchissabilité piscicole au droit de cet ouvrage. Il n'y aura aucun impact sur le fonctionnement du cours d'eau car aucune modification du profil en long actuel ne sera effectuée.

➤ ROE 60143

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un seuil rampe occasionnant une hauteur de chute de 1.3 mètre avec une ancienne prise d'eau en rive droite. Le seuil est composé de pierres appareillées et de blocs rocheux.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

La proximité de la RD 37 en surplomb ne permet pas d'envisager un effacement total de l'ouvrage en une seule opération. Il sera donc, dans un premier temps, arasé partiellement sur une hauteur voisine de 80 centimètres. Après le passage de crue morphogène, un suivi du secteur sera réalisé pour vérifier la tenue mécanique des berges en amont du seuil. Un suivi de la végétation sera également réalisé et procéder à un recépage des ligneux susceptibles de basculer dans le cours d'eau. Une deuxième intervention sera programmée pour compléter l'effacement de l'ouvrage. En cas de constat de déstabilisation trop importante de la berge en rive droite (RD 37 en surplomb), un aménagement de la hauteur restante sera réalisé. La technique qui sera mise en œuvre consistera à réaliser une rampe en enrochements libres présentant des macros rugosités de manière à créer des petits bassins facilitant la montaison piscicole.

Incidence des travaux

L'effacement du seuil engendrera localement une légère accélération des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond. Globalement les incidences sur les écoulements seront inexistantes. Les travaux auront une incidence positive avec la disparition de l'effet plan d'eau en amont du seuil occasionnant un réchauffement de la lame d'eau en été. Les travaux réalisés permettront le décloisonnement du cours d'eau restaurant la continuité piscicole sur cette zone.

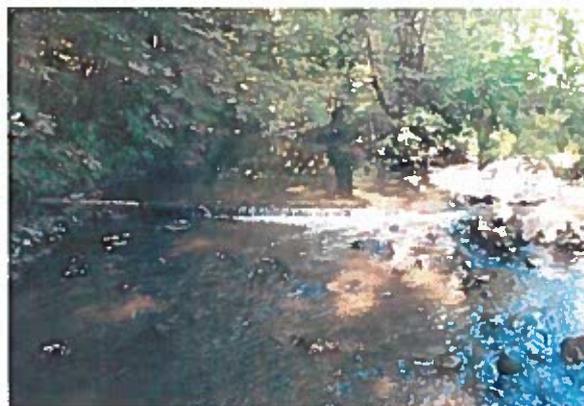
➤ ROE 60144

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un seuil piscicole constitué d'un poteau béton EDF induisant une hauteur de chute de 30 cm.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Le poteau béton sera évacué sur un site approprié.



Incidence des travaux

L'enlèvement du poteau n'aura aucune incidence sur le fonctionnement du cours d'eau

➤ ROE 60145

Description de l'ouvrage

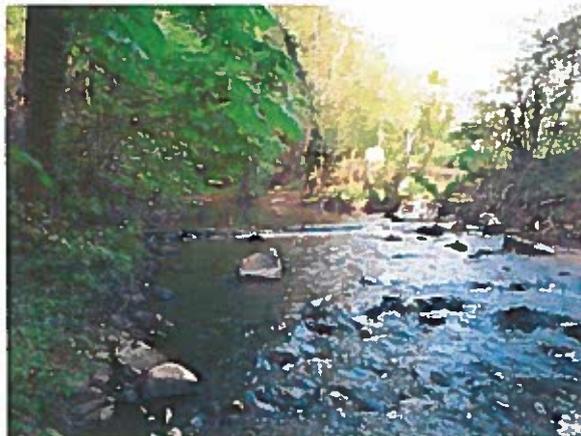
L'ouvrage est un seuil piscicole constitué d'un poteau béton EDF induisant une hauteur de chute de 30 cm.

Solution technique retenue au regard des enjeux Identifiés

Le poteau béton sera évacué sur un site approprié.

Incidence des travaux

L'enlèvement du poteau n'aura aucune incidence sur le fonctionnement du cours d'eau



➤ ROE 60146

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un seuil piscicole constitué d'un poteau béton EDF induisant une hauteur de chute de 20 cm.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Le poteau béton sera évacué sur un site approprié.

Incidence des travaux

L'enlèvement du poteau n'aura aucune incidence sur le fonctionnement du cours d'eau



➤ ROE 60150

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de pierres appareillées engendrant une hauteur de chute de 2.5 mètres avec un bief en rive droite encore fonctionnel.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

À ce jour la présence d'un bief fonctionnel en rive droite lié à un usage de l'eau ne permet pas d'envisager un effacement de l'ouvrage. L'option envisagée consistera à créer une rivière de contournement sur une des berges du cours d'eau pour restaurer à minima la continuité piscicole. Toutefois en cas d'abandon du droit d'eau, l'ouvrage pourrait être effacé. L'intervention serait réalisée en plusieurs fois pour mieux maîtriser le déstockage des matériaux piégés en amont de l'ouvrage. Une intervention en plusieurs étapes permettra également de mieux anticiper les phénomènes d'érosions latérales pouvant être engendrées.



Incidence des travaux

Les incidences de l'intervention sur le cours d'eau seront nulles en cas d'aménagement car aucune modification du profil ne sera réalisée. Si l'option de l'effacement est retenue, on observera localement une légère augmentation des vitesses d'écoulements mais, la restauration de la continuité écologique au droit du seuil aura une incidence positive avec le décroissement du cours d'eau assurant ainsi un meilleur transit piscicole et sédimentaire.

➤ ROE 58886

Description de l'ouvrage

L'ouvrage, situé en zone de prairies, est un seuil rampe en cours de dégradation déjà fortement contourné par la rive droite. Il est construit en pierres appareillées et représente une hauteur de chute résiduelle de 50 centimètres.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

L'absence d'enjeux identifiés sur le secteur permet d'envisager un effacement du seuil. L'ouvrage sera démantelé et les pierres seront dispersées dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique.



Incidence des travaux

La disparition de l'ouvrage n'engendrera aucune incidence majeure sur le fonctionnement du cours d'eau. Comme pour les autres ouvrages l'intervention aura un impact positif avec la restauration écologique sur ce secteur. La faible hauteur de l'ouvrage n'entraînera pas de profonde modification dans le profil d'équilibre du cours d'eau.

➤ ROE 58887

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est un pont cadre permettant sur un chemin rural permettant de relier les hameaux « le Peroud » et « les Croix ». Les matériaux composant le seuil sont de la pierre de taille appareillée avec un pilier central. Une canalisation d'eau potable passe en encorbellement à l'aval du seuil. La hauteur de chute induite par le seuil est de 70 centimètres.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Un effacement de l'ouvrage est difficilement envisageable et un aménagement de l'ouvrage sera réalisé. Il consistera à fragmenter la hauteur de chute par la mise en place d'enrochements libres de manière à former des prébassins facilitant la remontée du poisson.



Incidence des travaux

L'aménagement de l'ouvrage n'aura aucune incidence sur le fonctionnement actuel du cours d'eau.

➤ ROE 58888

Description de l'ouvrage

L'ouvrage identifié ROE est localisé en zone de prairies et est constitué de blocs rocheux induisant une hauteur de chute de 60 centimètres.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Les enrochements composant le seuil seront dispersés dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas déstabiliser un poteau EDF situé en amont sur la rive gauche.



Incidence des travaux

Le démantèlement de l'ouvrage ROE entrainera un réajustement du profil en long du cours d'eau mais qui n'aura pas d'incidence majeure car aucun enjeu n'est identifié sur le secteur. La seule précaution consistera à garantir la stabilité du poteau EDF. Pour ce faire, le cours d'eau sera incité à se déplacer sur la rive droite en procédant à un griffage d'une partie du fond du lit (rive droite) pour favoriser la reprise des matériaux lors des crues.

➤ ROE 58889

Description de l'ouvrage

L'ouvrage d'une hauteur de 1.6 mètre est localisé en zone de prairies. Il est composé de blocs rocheux surmonté d'un poteau béton en crête. Même si on observe les traces d'un ancien bief en rive gauche de l'ouvrage il ne subsiste aucun usage lié à l'eau pour ce seuil

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Étant donné l'absence d'enjeux, l'effacement de l'ouvrage est envisageable. Les blocs composant le seuil seront dispersés dans le cours d'eau et le poteau béton sera évacué sur un site approprié.



Incidence des travaux

L'effacement du seuil entrainera un réajustement du profil d'équilibre du cours avec localement une légère accélération des vitesses d'écoulements.

➤ ROE 51426

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué d'un passage busé Ø 400 mm permettant le franchissement du cours d'eau par les véhicules agricoles mais également par les animaux.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Les buses actuelles seront remplacées par un tuyau PEHD $\varnothing 800$ enfoncé dans les sédiments permettant la reconstitution d'un substrat naturel dans l'ouvrage.

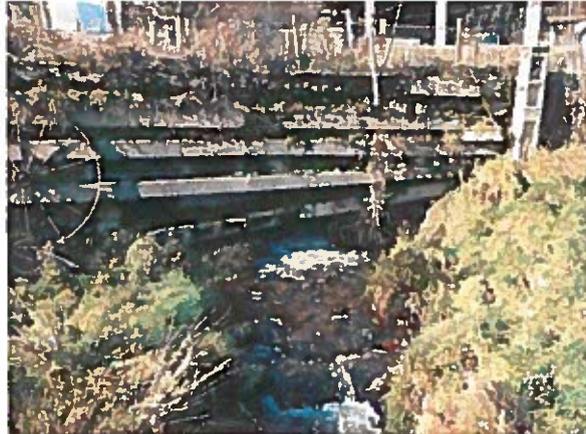
Incidence des travaux

L'incidence des travaux sera positive en rétablissant la continuité écologique au droit de cet ouvrage.

➤ ROE 51422

Description de l'ouvrage

L'ouvrage composé de 2 buses béton $\varnothing 400$ permet le franchissement du cours d'eau et permet l'accès à des maisons d'habitations situées à proximité de la rive droite. La partie aval de ce « pont » est renforcée par la superposition de poteau béton pour empêcher les matériaux de glisser dans le cours d'eau.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Les buses seront remplacées par une buse PEHD $\varnothing 1200$ enfoncé dans les sédiments dans le but de recréer un substrat à l'intérieur de l'ouvrage.

Incidence des travaux

L'incidence des travaux sera positive en rétablissant la continuité écologique au droit de cet ouvrage.

➤ ROE 51415

Description de l'ouvrage

Le seuil est représenté par un radier de pont en pierres appareillées induisant une hauteur de chute de 30 centimètres.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Un aménagement type pré-bassins sera mis en place en aval de la chute occasionnée par le seuil de manière à la fragmenter.

Incidence des travaux

La mise en place de cet aménagement n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement des écoulements car la hauteur de chute est moindre. En revanche les travaux permettront de restaurer la continuité piscicole au droit de l'ouvrage.



➤ ROE 51403

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué d'un passage busé \varnothing 300 mm permettant le franchissement du cours d'eau. la hauteur de chute induite par l'ouvrage est de 0.70 mètre.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

L'ouvrage sera démantelé et la buse évacuée

Incidence des travaux

Les travaux induiront localement une légère accélération des vitesses d'écoulements mais qui resteront sans conséquence au regard de la localisation du seuil sur un secteur de prairies. La suppression de l'ouvrage permettra de restaurer la continuité écologique.



LES SAMSONS

➤ ROE 60483

Description de l'ouvrage

Le seuil est constitué de blocs d'enrochement occasionnant une hauteur de chute voisine de 1 mètre. Aucun enjeu lié à l'eau n'est recensé sur cet ouvrage.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60487

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit.

lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60488

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

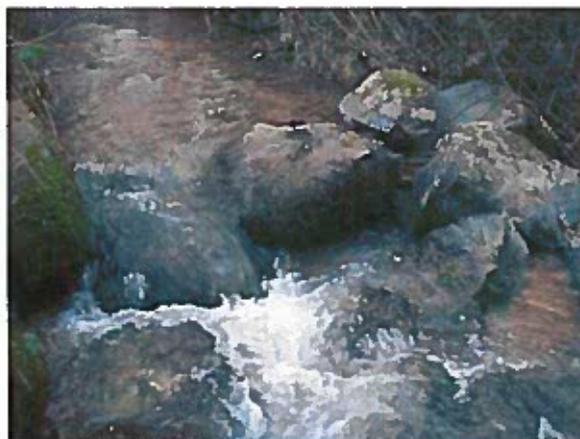
➤ ROE 60489

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60490

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60491

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60492

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute estimée à 1.8 mètre. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60328

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de pierres appareillées représentant une hauteur de chute estimée à 2 mètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé à l'ouvrage.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. Il sera progressif dans le temps avec une intervention en plusieurs étapes. L'opération consistera à araser progressivement le seuil par tranche afin de limiter l'impact sur les berges et le profil du lit. Une première intervention sera programmée pour abaisser l'ouvrage sur une hauteur voisine de 1 mètre. Une fois que le profil en long du cours d'eau sera stabilisé une deuxième intervention sera programmée pour finir de démanteler le seuil. En agissant ainsi le relargage des matériaux bloqués en amont du seuil sera plus progressif et l'incidence sur la végétation sera également mieux maîtrisée avec la mise en place d'un suivi permettant le recépage des végétaux risquant de basculer dans le cours d'eau.



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, plusieurs impacts positifs seront amenés par la réalisation de ce projet : restauration de la continuité piscicole avec le rétablissement d'un profil en long constant plus proche du profil d'équilibre naturel du cours d'eau, diversification des écoulements, ré-oxygénation des flux, baisse de

la température de l'eau avec la suppression de l'effet plan d'eau en amont des seuils, décolmatage des fonds de lits.

➤ ROE 60333

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de pierres appareillées représentant une hauteur de chute estimée à 2,5 mètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé à l'ouvrage.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. Il sera progressif dans le temps avec une intervention en plusieurs étapes. L'opération consistera à raser progressivement le seuil par tranche afin de limiter l'impact sur les berges et le profil du lit. Une première intervention sera programmée pour abaisser l'ouvrage sur une hauteur voisine de 1 mètre. Une fois que le profil en long du cours d'eau sera stabilisé une deuxième intervention sera programmée pour finir de démanteler le seuil. En agissant ainsi le relargage des matériaux bloqués en amont du seuil sera plus progressif et l'incidence sur la végétation sera également mieux maîtrisée avec la mise en place d'un suivi permettant le recépage des végétaux risquant de basculer dans le cours d'eau.



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, plusieurs impacts positifs seront amenés par la réalisation de ce projet : restauration de la continuité piscicole avec le rétablissement d'un profil en long constant plus proche du profil d'équilibre naturel du cours d'eau, diversification des écoulements, ré-oxygénation des flux, baisse de la température de l'eau avec la suppression de l'effet plan d'eau en amont des seuils, décolmatage des fonds de lits.

➤ ROE 84376

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de blocs d'enrochements libres occasionnant une hauteur de chute inférieure à 50 centimètres. Aucun enjeu lié à l'eau n'est associé au seuil.

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Sa localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement. L'intervention consistera à démanteler le seuil et à disperser les blocs d'enrochement dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de désordre hydraulique sur les berges (érosion)



Incidence des travaux

L'abaissement du lit en amont des seuils induira localement une légère augmentation des vitesses d'écoulement avec une augmentation de la pente du fond du lit. Globalement les incidences sur l'écoulement seront inexistantes. L'impact sur les berges sera limité et la végétation rivulaire présente fera l'objet d'un suivi avec éventuellement un recépage des arbres pour limiter le basculement dans le lit. En revanche, l'impact sera positif avec une restauration de la continuité écologique, décolmatage du fond du lit et diversification des écoulements.

➤ ROE 60335

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est constitué de pierres appareillées représentant une hauteur de chute estimée à 2 mètres. Même si on note la présence d'une prise d'eau en rive gauche, celle-ci n'est plus fonctionnelle et aucun enjeu lié à l'eau n'est associé à l'ouvrage. Cependant lors des différents échanges qui ont eu lieu avec les propriétaires il s'avère qu'il y a un fort attachement à cet ouvrage et un effacement semble difficile à envisager.



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Même si la localisation en zone de prairie permet d'envisager son effacement, la solution technique qui sera retenue sera plus axée sur un aménagement de l'ouvrage existant par la création d'une rivière de contournement

Incidence des travaux

L'aménagement de l'ouvrage n'aura aucun impact sur le fonctionnement actuel du cours d'eau.

➤ ROE 84375

Description de l'ouvrage

L'ouvrage est composé de pierres appareillées qui forme un seuil rampe induisant une hauteur de chute de 1.6 mètre. Un bief en rive gauche sert pour l'abreuvement du bétail mais également pour alimenter des étangs sur son parcours



Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés

Un aménagement de l'ouvrage sera réalisé avec un contournement par la rive droite avec une mise en conformité de la prise d'eau.

Incidence des travaux

Les travaux n'auront aucune incidence sur le fonctionnement actuel du cours d'eau. Ils seront même bénéfiques avec une restauration de la franchissabilité piscicole et un nouveau système de vannage garantissant le DMB dans le cours d'eau

➤ ROE 58159

L'ouvrage est composé de pierres appareillées qui forme un seuil rampe induisant initialement une hauteur de chute estimée à 50 centimètres. Les crues successives ont modifié le profil du cours d'eau et l'engravement à l'aval du seuil a permis de le rendre transparent pour la montaison piscicole. Un bief en rive gauche sert pour l'abreuvement du bétail mais également pour alimenter des étangs sur son parcours

Solution technique retenue au regard des enjeux identifiés



Une mise en conformité de la prise d'eau sera effectuée avec le remplacement du système de vannage par un nouvel empellage garantissant le DMB au cours d'eau.

Incidence des travaux

Les travaux n'auront aucune incidence sur le fonctionnement actuel du cours d'eau. Ils seront même bénéfiques avec la mise en place d'un nouveau système de vannage garantissant le DMB dans le cours d'eau.

Synthèse des travaux envisagés sur les ouvrages

	code ROE	Nature de l'ouvrage	Travaux prévisionnel
ARDIERES	ROE 60146	poteau béton /seuil piscicole	effacement
	ROE 60145	poteau béton /seuil piscicole	effacement
	ROE 60144	poteau béton /seuil piscicole	effacement
	ROE 60150	seuil H 2.5 m pierres appareillées avec prise d'eau rive droite	aménagement type rivière de contournement
	ROE 58886	seuil rampe partiellement contourné par la rive droite	effacement gestion interne barramine pour déstructuration rampe sur partie amont
	ROE 58887	radier ouvrage d'art H 0.7 m	aménagement
	ROE 58888	blocs d'enrochements hauteur de chute 60cm	effacement avec intervention sur le lit mineur car présence poteau EDF en rive gauche en cours d'affouillement gestion interne déplacements de blocs
	ROE 58889	seuil H 1.6 m blocs d'enrochements avec crête poteau béton	effacement
	ROE 51415	radier ouvrage d'art H 0.3 m	aménagement par mise en place de blocs d'enrochements libres en aval de manière à créer des pré-bassins et ainsi fragmenter la hauteur de chute
	ROE 51422	2 buses béton sous passage chemin d'accès maison d'habitation	remplacement par buse PEHD
	ROE 51426	buse béton pour franchissement en zone de prairie	remplacement buse béton par buse PEHD
	ROE 51403	buse de franchissement	effacement
	ROE 60143	seuil déversoir H 1.3 m blocs / pierres avec ancienne prise d'eau rive droite	effacement en 2 temps pour maîtriser érosion régressive
	ROE 60141	seuil déversoir H 2.5 m blocs / pierre /béton avec prise d'eau rive gauche	aménagement de l'ouvrage existant remplacement par une rampe en enrochements régulièrement répartis
	ROE 60140	seuil rampe longueur 9 m et hauteur 0.9 m	effacement envisageable mais à faire en 2 temps pour maîtriser le déstockage de matériaux
	ROE 60138	double seuil H cumulé 2.4 m avec prise d'eau en rive gauche pour alimentation lavoir et ancienne prise d'eau non fonctionnelle en rive droite	aménagement type rivière de contournement
ROE 60137	seuil piscicole grume non fonctionnel	effacement	
SAMSONS	ROE 60483	seuil blocs d'enrochements H 1 m	effacement
	ROE 60487	seuil blocs d'enrochements H 0.7 m	effacement
	ROE 60488	seuil blocs d'enrochements H 0.5 m	effacement
	ROE 60489	seuil blocs d'enrochements H 0.3 m	effacement
	ROE 60490	seuil blocs d'enrochements H 0.5 m	effacement
	ROE 60491	seuil blocs d'enrochements H 0.4 m	effacement
	ROE 60492	seuil blocs d'enrochements H 1.8 m	effacement
	ROE 60328	seuil H 2 m blocs/pierres	effacement
	ROE 60333	seuil H 2.5 m blocs/pierres	effacement
	ROE 84376	seuil blocs d'enrochements H 0.3 m	effacement
	ROE 60335	seuil H 2 m blocs/pierres valeur patrimoniale forte lié à la maçonnerie de l'ouvrage	aménagement type rivière de contournement
	ROE 84375	seuil déversoir H 1.6 m avec prise d'eau en rive gauche fonctionnelle	aménagement de l'ouvrage existant remplacement par une rampe en enrochements régulièrement répartis aménagement de la prise d'eau (DMB)
	ROE 58159	seuil déversoir avec prise d'eau en rive gauche fonctionnelle	aménagement seuil + aménagement prise d'eau (DMB)

